

### Journal de la session de mars

**La session de mars a vu la future organisation judiciaire tenir la vedette. La nomination des premiers procureurs a eu lieu dans une atmosphère un peu trop politisée. L'augmentation des effectifs de cette justice a aussi suscité de nombreux débats. Sinon, la révision de la loi sur la protection civile a franchi un premier cap important. Pour le reste, des crédits pour différents travaux ont été acceptés à l'unanimité et la mise à jour des objets déposés par les parlementaires a occupé une grande partie du temps.**

L'organisation judiciaire valaisanne changera au 1 janvier 2011. La loi fédérale l'impose et la loi cantonale a déjà été adaptée. Les fonctions de procureur et de juge d'instruction fusionneront et le Ministère public sera clairement distinct du Tribunal cantonal. Les nouveaux procureurs conduiront toute l'instruction d'un dossier, puis soutiendront l'accusation devant le tribunal (cf schéma en annexe).

Le Grand Conseil devait donc nommer ces nouvelles instances. Anne-Marie Sauthier, présidente, a présenté le travail réalisé par la Commission de justice et le calendrier de ces élections. La Commission de justice a procédé à la mise au concours des postes ainsi qu'aux auditions des candidats. Les 12 candidats ont été déclarés éligibles. La première étape, celle des « cadres » du nouveau Ministère public, a eu lieu durant cette session. Les autres seront nommés ultérieurement. Au final, le PDC a montré une unité retrouvée et a imposé sa volonté. Il a, de justesse, échoué dans sa tentative de déstabilisation interne des libéraux-radicaux pour le 1<sup>er</sup> procureur de St-Maurice. L'unité du PLR a permis d'élire son candidat officiel M. André Morand.

Au final, nous nous retrouvons donc avec Jean-Pierre Gross comme procureur

général, Nicolas Dubuis comme procureur adjoint, Ferdinand Schaller, 1<sup>er</sup> procureur à Viège, Olivier Elsig, 1<sup>er</sup> procureur à Sion et André Morand, 1<sup>er</sup> procureur à St-Maurice .

#### **Loi sur la protection civile**



*Marie-Claude Ecoeur, comme présidente de la commission de la sécurité publique, a défendu la réforme de la protection civile.*

*Il faut plus de professionnalisme. La présidente de la commission, Marie-Claude Ecoeur, résume parfaitement la*

# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

philosophie de cette modification législative. La protection civile sortira renforcée des débats parlementaires. Certes, l'autonomie communale diminuera, mais l'organisation de nos secours ne peut plus se permettre le folklore.

Les disparités sont aujourd'hui trop grandes entre les communes, entre celles qui ont fait des efforts et celles qui laissent « pourrir » leur matériel. Une organisation en 6 régions autour des villes de Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège et Brigue augmentera l'efficacité. En attendant la nouvelle répartition des tâches entre canton et commune, le financement sera équitable pour chaque commune grâce à un forfait par habitant. Les jaunes haut-valaisans combattent le projet, on se demande bien pourquoi ?

Au sortir de cette première lecture, la présidente de la commission peut se montrer satisfaite, le projet prend forme. Rendez-vous en deuxième lecture pour les détails, car le Grand Conseil a refusé de traiter de ce sujet en une seule lecture.

### **Initiative Nantermod**

L'initiative de Philippe Nantermod qui demande à ce que les requérants de l'aide sociale, sans charge de famille et aptes au travail, doivent travailler 30 jours au service de la collectivité pour recevoir cette aide, a franchi le cap de l'opportunité. Le Grand Conseil débattira sur le fond dans une prochaine session. Mais cela n'a pas été sans mal.

L'opposition de la gauche et des chrétiens-sociaux du Haut a montré, dans leur argumentaire, que lorsque la droite s'occupe des questions de solidarité, elle dérange. L'idée d'équilibre entre droits et devoirs, l'idée qu'un service à la communauté puisse être un outil de

dignité, cette idée fait pousser de hauts cris à la gauche.



*L'initiative de Philippe Nantermod a réussi son 1<sup>er</sup> examen de passage.*

Malgré des argumentaires quelquefois hors contexte, Graziella Salzman défendait les mères avec enfants qui ne sont pas concernées par l'initiative, la gauche est restée unie pour rejeter même l'opportunité d'un débat. Au final, Philippe Nantermod a su convaincre une majorité puisque son initiative a été acceptée par 85 oui contre 36 non et 5 abstentions.

### **Renforcement de la justice**

Corollaire de la nouvelle organisation judiciaire, une demande de renforcement des effectifs de la justice valaisanne était devant le Parlement. Deux visions s'affrontaient : la vision du Conseil d'Etat et celle de la commission de justice. Le Gouvernement prônait une augmentation de 8,5 unités pour le Tribunal cantonal et de deux autres pour le Ministère public. La commission de justice, par la voix d'Anne-Marie Sauthier, demandait 10,5 pour le TC et 4 pour le Ministère public afin que les retards ne s'accumulent pas.

Au final, c'est une solution intermédiaire qui a prévalu puisque le Tribunal cantonal recevra 10,5 unités en plus afin de renforcer prioritairement les tribunaux de première instance, c'est-à-dire les tribunaux de districts. Par contre, le nouveau Ministère public devra se

PLR Valais : Case postale 216 1920 Martigny Tél: 027/722.65.76 Fax:027/722.49.18

Président cantonal: Georges Tavernier Digue de la Morge 39 1962 Pont-de-la-Morge Tél 079 316 06 71 E mail georges.tavernier@plrvs.ch  
Secrétaire cantonal : Pierrot Métrailler Diolly 1950 Sion Tél : 078/832.21.16 E-Mail: pierrot.metrailler@plrvs.ch

# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

contenter de deux unités supplémentaires comme le demandait le Conseil d'Etat et la commission des finances.

### Centres de glace

*Une véritable épine dans le pied du Conseil d'Etat.* Christophe Claivaz, pour les libéraux-radicaux, résume parfaitement la situation des centres de glace de Champéry et de Loèche-les-Bains. Ils coûtent en effet, près de 500'000.- par année au canton. Mais les fermer serait un signal beaucoup trop négatif, il faut donc chercher des solutions. Les communes font un effort louable en prenant à leur charge les 2/3 des déficits. Claude Roch déposera un rapport d'ici la fin de l'année, car les conventions signées arrivent à échéance en décembre 2010. Croire en la rentabilité des centres de glace ? Jamais de la vie. Le président du Gouvernement est clair, ces outils ne seront pas rentables, mais une embellie est possible.

### Unanimités



*Laurent Bürcher de Bagnes a été le porte-parole du groupe pour différents crédits.*

Claude Roch a été soutenu et l'octroi du montant global quadriennal des subsides

versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires a été accepté à l'unanimité. Le Grand Conseil, à l'unanimité, a accepté l'octroi d'une subvention de 5,7 millions pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry.

L'assainissement de divers bâtiments du service de l'agriculture à Châteauneuf, Viège ou Leytron pourra avoir lieu. Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un crédit cadre de 24,5 millions.

C'est également à l'unanimité que l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de sa station d'épuration a été accepté. Le canton investira 6,3 millions dans ce projet.

La commune d'Agarn pourra sécuriser l'Emsbach, le Parlement a alloué à l'unanimité 3,1 millions pour ce projet.

C'est aussi à l'unanimité que la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten est approuvée. 6,3 millions seront investis.

C'est toujours à l'unanimité que le crédit d'engagement de 4 millions pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA) a passé la rampe. Laurent Bürcher a parfaitement défendu, au nom du PLR, ces différents crédits.

### Traitement des objets PLR

Le groupe PLR, par son chef André Vernay, a réussi de haute lutte à faire passer sa motion demandant la révision de la loi sur les droits politiques. Malgré la nécessité absolue de revoir cette loi après l'expérience des dernières communales et cantonales, les

PLR Valais : Case postale 216 1920 Martigny Tél: 027/722.65.76 Fax:027/722.49.18

Président cantonal: Georges Tavernier Digue de la Morge 39 1962 Pont-de-la-Morge Tél 079 316 06 71 E mail georges.tavernier@plrvs.ch

Secrétaire cantonal : Pierrot Métrailler Diolly 1950 Sion Tél : 078/832.21.16 E-Mail: pierrot.metrailler@plrvs.ch

# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

majoritaires ont tenté de bloquer ce projet. Ils n'y sont pas parvenus, par 66 voix contre 45 et 4 abstentions, le Grand Conseil accepte cette motion. Le Gouvernement doit maintenant préparer un projet de modification.

David Queloz voit son postulat demandant l'égalité de traitement pour les familles recomposées dans le cadre des allocations familiales définitivement accepté. Le Conseil d'Etat est chargé d'étudier une amélioration de la situation actuelle.

Anne-Marie Sauthier Luyet, demandait, au nom des libéraux-radicaux, un développement des offres de formation continue. Son postulat est accepté.

Le retour des concessions préoccupe Moreno Centelleghes et Jérôme Favez qui ont déposé un postulat demandant un plan détaillé, une estimation des coûts et le programme de financement. Le Conseil d'Etat est maintenant chargé de l'exécuter.

Philippe Nantermod proposait un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en Valais. Son postulat a été accepté. Le Conseil d'Etat peut préparer un projet qui permettra de préparer un futur développement des transports.

### **Développement des objets PLR**

Le postulat de Didier Cachat demandant une justice rapide, soit la comparution immédiate lorsque c'est possible, n'a pas été combattu et il passe devant le Gouvernement pour son traitement.

La proposition d'amélioration de la formation musicale en Valais déposée au nom du PLR par Fabien Girard a été acceptée au stade du développement et poursuit sa route parlementaire.

Narcisse Crettenand, au nom des libéraux-radicaux a eu moins de chance, son postulat demandant des allègements

fiscaux pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments, tout comme sa motion voulant favoriser la production personnelle d'énergie renouvelable ont été refusés par le Parlement.



*Fabien Girard, député suppléant de Monthey a vu sa proposition d'amélioration de la formation musicale passer la rampe.*

Le postulat du groupe PLR, par Marcel Delasoie, concernant les taxes causales et entreprises, n'a pas été combattu, tout comme celui concernant la conférence suisse des impôts (CSI): rétablir son caractère officiel.

### **Urgences**

Au chapitre des questions urgente, le Conseil d'Etat a été interpellé sur un grand nombre de sujets, notamment par les libéraux-radicaux qui s'inquiétaient, par René Constantin, du bilan des plans de relance ou par Yves Mabillard et Willy Giroud sur les nouvelles directives en matière de sécurité routière ou encore, par Yves Fournier et Xavier Moret sur le stockage des pneus usagés.

Mais la grande question tournait autour du Réseau Santé Valais, André Vernay, Manu Maye et Jean-Claude Vocat ont interpellé le Gouvernement sur les dysfonctionnements apparents.

Pierrot Métrailler